

# BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE



## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



*Pris en application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales*

## SOMMAIRE

<b>I. Le contexte économique</b>	p. 3
A. Les éléments de contexte économique et financier au niveau national	p. 4
B. Le projet de Loi de finances 2023	p. 7
<b>II. Présentation de la structure: compétences, gouvernance et organisation</b>	p. 11
A. Présentation de la structure	p. 12
B. La gouvernance	p. 15
C. L'organisation des services au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	p. 16
<b>III. Analyse financière rétrospective au travers du compte administratif</b>	p. 17
Introduction : une année de changement et de tension financière	p. 18
A. Eléments clés du compte administratif 2022 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle	p. 22
B. Les évolutions du compte administratif du budget principal par chapitre	p. 26
C. Le compte administratif du budget annexe par chapitre	p. 30
<b>IV. Les orientations budgétaires pour 2023</b>	p. 32
A. Le budget principal: la section de fonctionnement	p. 34
B. Le budget principal: la section d'investissement	p. 38
C. Evolution du budget depuis 2011	p. 41
D. Focus sur la dette : évolution de l'annuité	p. 42
E. Le budget annexe	p. 44
<b>V. Les perspectives pluriannuelles</b>	p. 48
A. D'un point de vue statutaire	p. 49
B. D'un point de vue des ressources humaines	p. 49
C. D'un point de vue financier	p. 51
D. D'un point de vue technique	p. 54

## RAPPEL

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) n’a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d’avoir une vision globale de l’environnement financier du syndicat mixte. Conformément à l’article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est pris acte du débat d’orientation budgétaire par une délibération spécifique, et ce dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif.

Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) porte sur les orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

# I. Le contexte économique

## A/ Les éléments de contexte économique et financier au niveau national

En 2022, le contexte macroéconomique fut difficile, conséquence de la guerre en Ukraine et de l'inflation, des fortes tensions sur les marchés des matières premières ainsi que sur le commerce international.

### **Un contexte économique qui reste difficile en 2023 sous le coût de l'inflation**

L'année 2022 a été marquée par l'impact de l'augmentation des prix sur les finances de la collectivité.

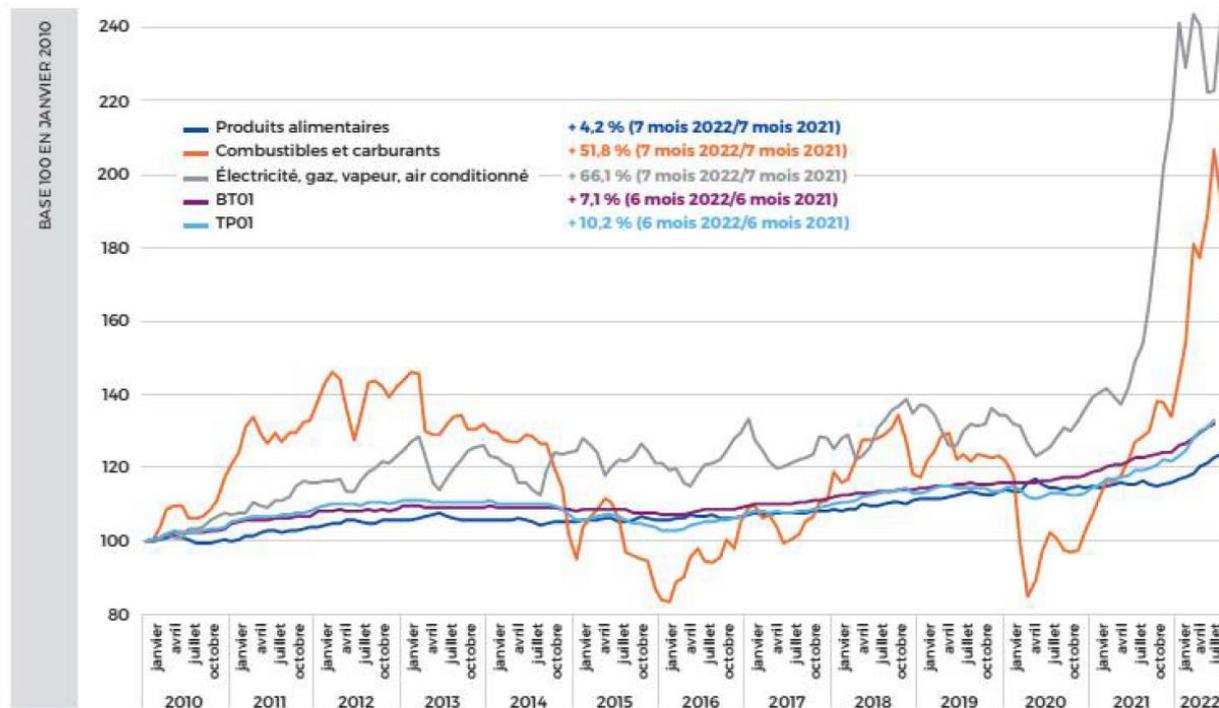
Selon l'estimation réalisée par l'INSEE les prix à la consommation ont augmenté de près de 6,5 % sur un an. Cette inflation est due à une forte hausse des prix de l'énergie, des services, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Il est complexe de prévoir le niveau et la durée de cette période d'inflation.

Néanmoins, selon les estimations l'inflation décroîtrait seulement très progressivement en 2023 (3,3% en moyenne annuelle) pour repasser au-dessous de 2 % au cours de l'année 2024, sous l'hypothèse d'une normalisation progressive des prix du pétrole et des prix agricoles mondiaux.

Ces augmentations de prix mettent fortement sous tension la trajectoire d'évolution des dépenses des collectivités membres et de l'USAN. Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales et de leurs groupements seront aussi impactées par un effet-prix significatif.

© La Banque Postale



Source : Indices Insee.

Source : La Banque Postale, Note de conjoncture « Les finances locales », septembre 2022.

L'économie française s'est bien maintenue en 2022 (croissance de 2,6%) mais devrait subir un fort ralentissement mais pas « d'atterrissage brutal », selon la Banque de France, avec une croissance annoncée à 1% en moyenne annuelle en 2023.

Dans ce contexte, l'emploi a résisté et résisterait globalement assez bien, et le taux de chômage resterait à des niveaux favorables comme en 2022 (entre 7,3 et 7,5%).

Depuis la fin de l'année 2021, la remontée des taux a été marquée et rapide, tout particulièrement s'agissant des taux longs. Cette remontée des taux de près de 300 points de base est la conséquence du resserrement des politiques monétaires des banques centrales et de l'augmentation de l'inflation, y compris en raison du conflit en Ukraine.

En parallèle, cette récente montée des taux de crédit et la quasi-stagnation du taux de l'usure sur la même période empêchaient les banques d'octroyer aux personnes morales des crédits de long terme à taux fixe.

La structure de la dette expose moins notre collectivité à la hausse des taux d'intérêts que la moyenne des collectivités : notre dette est à taux fixe, contre 1/3 de taux variables en moyenne pour les collectivités en France selon Finance Active.

Le taux moyen actuellement constaté sur notre principale dette est de 1,27 % à taux fixe.

Toutefois, une augmentation des taux impacte de potentiels emprunts dans les années à venir (ce qui n'est pas envisagé).

## B/ Le projet de Loi de finances 2023

Le projet de loi de finances (PLF) 2023 a été présenté lundi 26 septembre 2022 par le Gouvernement. Il s'inscrit dans le cadre du projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour la période 2023-2027, présenté simultanément.

La loi a été promulguée le 30 décembre 2022 et a été publiée au Journal officiel du 31 décembre

Le projet de loi de finances prend pour hypothèses des indicateurs macro-économiques, dont une croissance à 1% et une inflation à 4,2% sur l'année 2023.

Il projette :

- Un déficit public « réduit » à 5% en 2022 et 2023, après deux années de très forte dégradation : 9 % du PIB en 2020 et 6,5% du PIB en 2021.
- Une dette publique fin 2023 autour de 111% du PIB, soit un niveau très légèrement inférieur à celui qui est atteint fin 2022 (113,3% du PIB).

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 fixe au terme de l'année 2027 l'ambition d'un retour à un déficit public inférieur à 3%.

Le projet de loi de finances contient également plusieurs dispositions impactant les finances publiques locales, parmi lesquelles :

- La confirmation de la **suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** étalée sur deux ans : suppression pour moitié en 2023 et en totalité en 2024. La PLF indique que la perte de recettes sera compensée par une fraction de TVA. La fiscalité sur les entreprises sera allégée au total de près de 8 milliards d'euros. Mais, dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. Les communes et leurs intercommunalités seront compensées intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. La dynamique annuelle de cette fraction sera, elle, affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires, dont les critères seront définis par décret. Les départements percevront quant à eux une fraction dynamique de TVA.
- 2023 amorce une **augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)**, après 12 années de gel ou de baisse. Avec les 320 millions d'euros supplémentaires engagés par l'Etat, la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront pas robutées. Au total, "95 % des communes" verront leur DGF "augmentée ou stabilisée" en 2023, selon Bercy. Sur ce montant, 200 millions d'euros seront affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) - en sachant qu'au moins 60 % bénéficieront à la part péréquation – et 90 millions d'euros iront à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cependant, le total de cette enveloppe supplémentaire sera loin de compenser l'inflation, comme l'ont pointé les associations d'élus locaux. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.

- La **prolongation du filet de sécurité énergétique** pour compenser les effets sur le bloc communal d'une partie de l'inflation et de la hausse du point d'indice de la fonction publique et l'augmentation de la dotation pour soutenir les communes en difficulté.

Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 %. Le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

A l'instar du dispositif au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation.

Les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur un amortisseur « électricité » pour celles qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh.

- **Décalage de l'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels** de deux ans, de 2023 à 2025 (art. 103). Un report de deux années est également prévu pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (art. 106) : celle-ci ne sera prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'en 2028 (au lieu de 2026).

- La proposition d'une **trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités**. Le projet prévoyait que les collectivités contribueraient à l'effort de réduction du déficit public, en contraignant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement selon une trajectoire fixée par la loi.

Mais ce pacte de confiance controversé a été retiré par le gouvernement de la PLF comme de la loi de programmation..

- Un **fonds d'accélération écologique dans les territoires** doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

## II. Présentation de la Structure: Compétences, gouvernance et organisation

## A/ Présentation de la structure

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), est un Syndicat Mixte qui propose l'adhésion « à la carte » pour 2 compétences :

- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE)

Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 17 août 1966.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 000 km de cours d'eau.

🚦 L'USAN en quelques chiffres (au 1er janvier 2022) :

- ✓ 4 communes et 4 communautés de communes adhérentes (représentant 89 communes)
- ✓ le comité syndical comprend 47 membres délégués titulaires
- ✓ 1 040 kms de réseau hydrographique géré
- ✓ 100 912 ha de superficie de bassins versants concernés

Installée historiquement à Radinghem-en-Weppes, l'USAN a déménagé en mai 2022.

Son nouveau siège social est aujourd'hui à BAILLEUL (59270):

## **Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord**

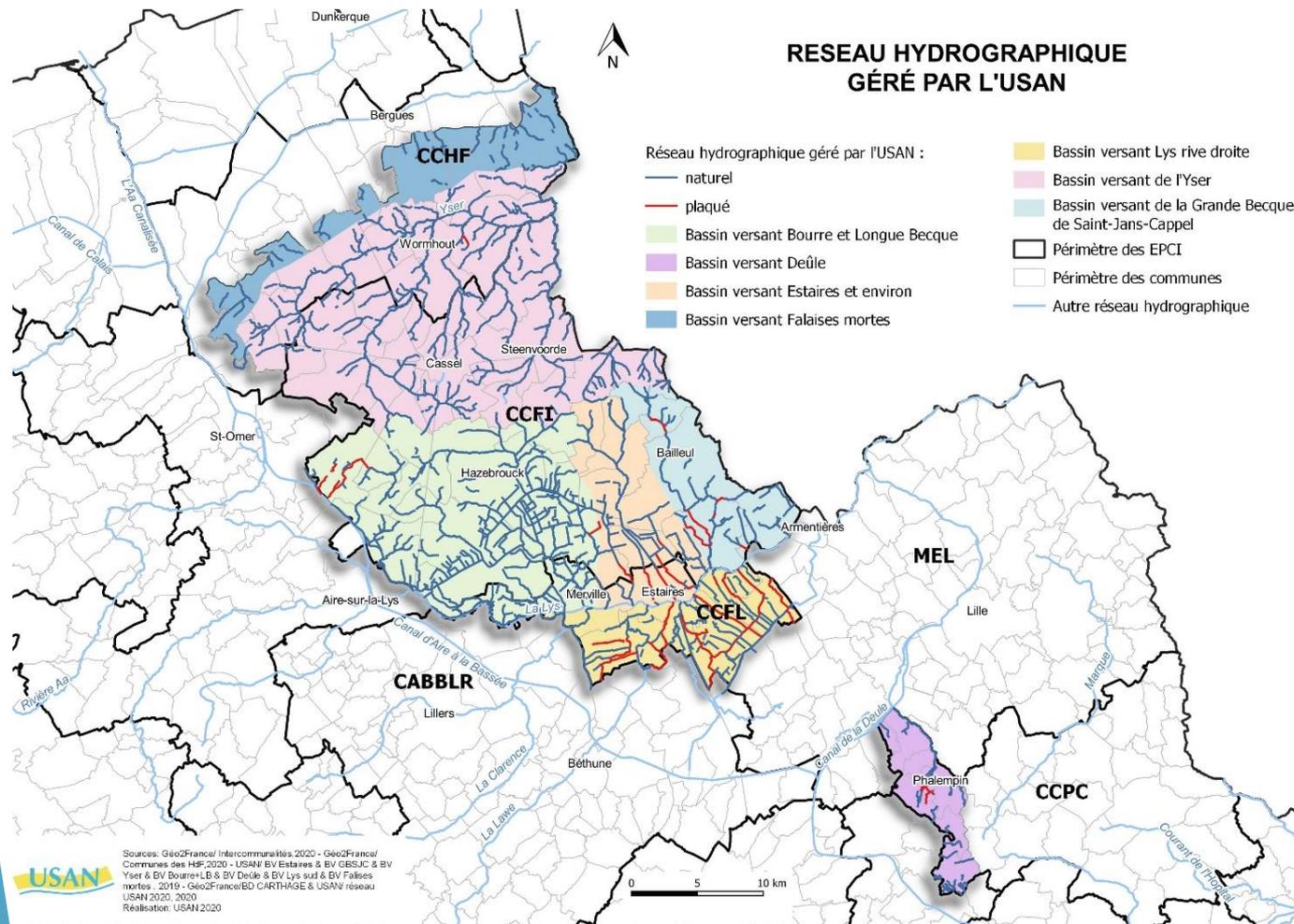
Parc d'activité de la Verte Rue - 403 Allée des Prêles - BAT 1

59270 Bailleul - Tél : 03 20 50 24 66

Site internet : [www.usan.fr](http://www.usan.fr) – mail : [usan@usan.fr](mailto:usan@usan.fr)

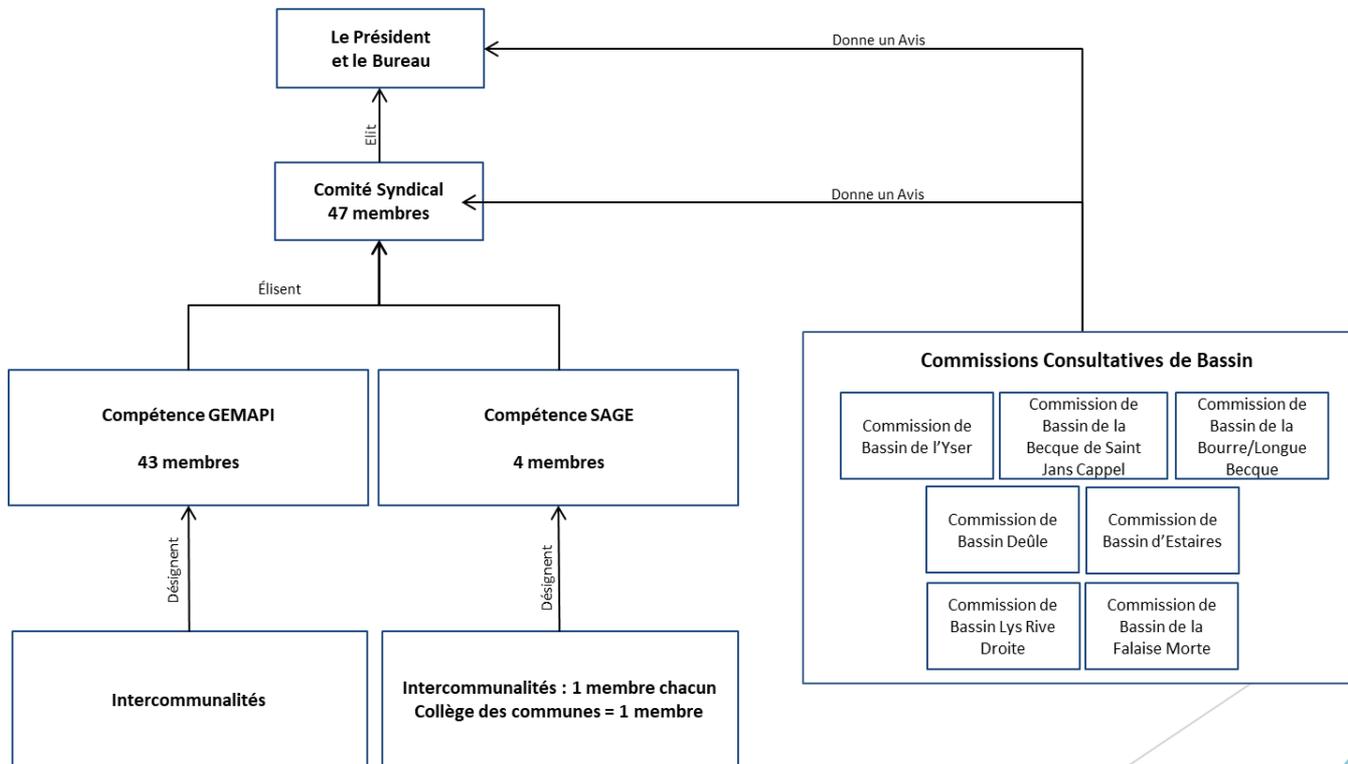
Son SIRET a été modifié et la structure est aujourd'hui rattachée à la Trésorerie d'Armentières.



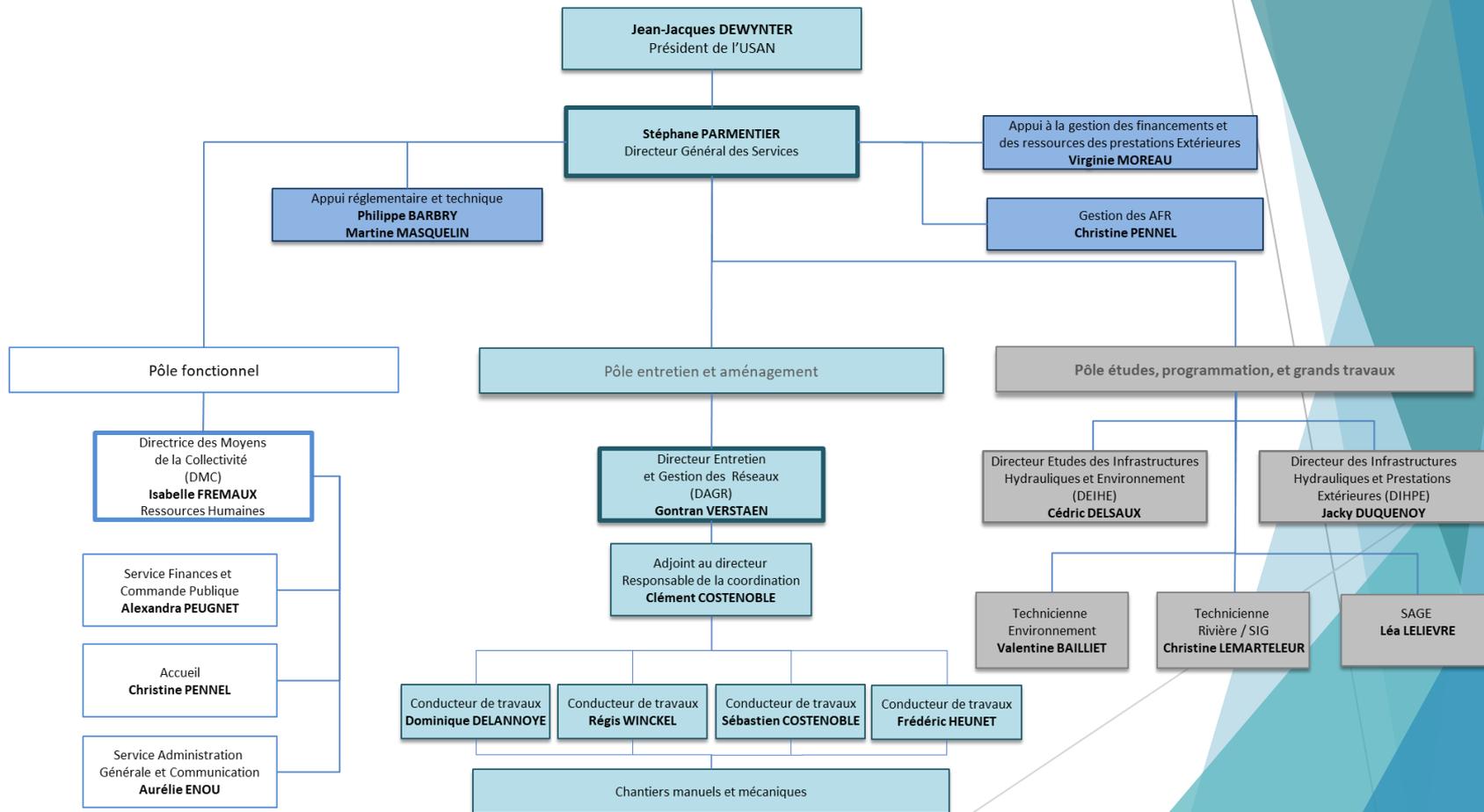


## B / La gouvernance

Depuis 2019, l'organisation de l'USAN est la suivante:



## C/ L'organisation des services au 1<sup>er</sup> janvier 2023



### **III. ANALYSE financière rétrospective au travers du compte administratif**

## Introduction : une année de changement et de tension financière

Après plusieurs années de stabilisation et de confirmation des résultats financiers, ***l'année 2022 a vu l'USAN quitter ses locaux historiques et s'installer dans son nouveau siège à Bailleul. Pour l'USAN, comme pour l'ensemble des collectivités, les augmentations conjoncturelles de charges et la baisse confirmée des recettes de fonctionnement (hors cotisations) ont mis sous tension financière la structure.***

### 1/ Un déménagement de siège social et de locaux techniques

Suite au départ de la MEL en janvier 2019, le siège historique de l'USAN se trouvait en dehors de son territoire d'intervention. Les élus du Comité Syndical ont fait le choix de se recentrer sur celui-ci et ont fait le choix de Bailleul.

#### Bâtiment technique (hangar)

- Achat auprès de la CCFI d'un ancien local technique dans la ZAC de la Blanche Maison à Bailleul
- Achat réalisé en 2020, pour 200 000 € TTC
- Travaux de réaménagement, réalisés entre 2020 et 2022

Bâtiment administratif (siège)

- Achat en état futur d'achèvement d'un bâtiment à construire dans la ZAC de la Verte Rue à Bailleul
- promesse de vente signée en décembre 2020
- acte d'achat définitif signé en septembre 2021.
- Début des travaux en novembre 2021 et livraison en avril 2022, après 7 mois de travaux,
- montant total de 1,1 M€ TTC
- 496 m2 de surface au plancher, 24 places de stationnement, parcelle d'une surface totale de 2 624 m2

Le déménagement a été réalisé en mai 2022, autant pour les bâtiments techniques que administratifs.

Les anciens locaux (hangar et siège), propriétés de l'USAN, ont été mis en vente.

## 2/ Une augmentation des charges du fait plusieurs facteurs exceptionnels

- Avec une inflation importante, en 2022, certains coûts ont très fortement progressé. C'est le cas pour le carburant dont la dépense a augmenté de + 20 000 € (+25%).

Malgré l'augmentation des tarifs, la charge d'électricité n'a pas augmenté en 2022 (2021 année de fonctionnement exceptionnelle des pompes).

\* Dans le cadre du déménagement des frais de fonctionnement supplémentaires ont été nécessaires (fibre, neutralisation de cuves, déplacement de matériels...)

- En 2022, des pannes de machines ont nécessité de recourir à de la location de matériel. (+ 10 000 €).
- 2022 fut aussi une année de dépenses liées à des opérations particulières: étude SAGE (+50 000 €), film et brochure projet Interreg LYSE et LINBATYS (+40 000 €) et honoraires d'avocats pour les contentieux en cours (+50 000 €).

## 3/ Une augmentation des charges de personnel maîtrisée

- Bien que le point d'indice ait été revalorisé en juillet 2022 (+3,5%) et l'ensemble de la catégorie C a bénéficié d'une bonification d'un an d'ancienneté (augmentation d'échelon anticipée), les dépenses de personnel ont baissé (-40 000 €).

Toutefois, cette économie est trompeuse car elle est essentiellement due à des départs (Directeur en octobre 2021) et départs en retraite (2 agents en mars et juin) ainsi que des longues absences pour maladie (2 agents en ½ traitement sur une partie de l'année).

Ces absences n'ont été compensées qu'en partie sur l'année 2022 (1 agent en février et 1 agent en novembre).

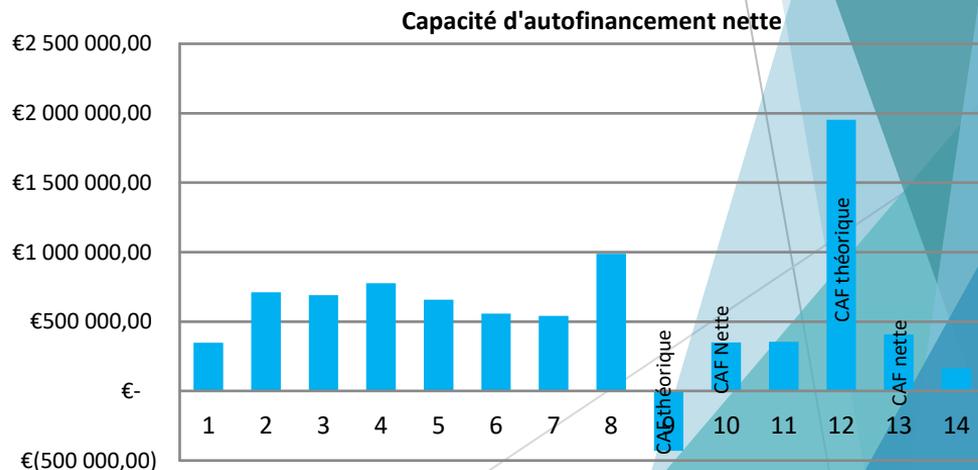
#### 4/ Une baisse globale des recettes de subvention à percevoir et une variabilité des encaissements

- Les acomptes versés sur les subventions au-delà du niveau de réalisation et les délais nécessaires pour obtenir les soldes conduisent à une forte variabilité annuelle des recettes.
- En 2021, les recettes de subvention de fonctionnement ont été importantes et donc plus faibles que prévus en 2022. C'est l'inverse pour celles d'investissement.

## A/ Éléments clés du compte administratif 2022 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

1. Capacité d'autofinancement brute = recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement =  
 $2\,912\,110\text{ €} - 2\,520\,565\text{ €} = \mathbf{391\,545\text{ €}}$
1. Capacité d'autofinancement nette = Capacité d'autofinancement brute – dette en capital =  
 $391\,545\text{ €} - 230\,415\text{ €} = \mathbf{161\,130\text{ €}}$

Année	Capacité d'autofinancement nette	
2011	345 000,00	
2012	708 000,00	
2013	688 500,00	
2014	773 500,00	
2015	654 900,00	
2016	555 000,00	
2017	539 300,00	
2018	985 500,00	
2019	-429 900,00	
2019	348 600,00	
2020	352 600,00	
2021	1 950 500,00	avec reprise de provision
2021	405 500,00	
<b>2022</b>	<b>161 130,00</b>	



## A/ Éléments clés du compte administratif 2022 du budget principal vis-à-vis de son évolution pluriannuelle

### RESULTATS DE L'EXERCICE

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat année 2022	236 324,66 €	959 519,69 €
Résultats antérieurs	3 240 955,10 €	2 718 717,62 €
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	3 477 279,76 € <u>3. Excédent cumulé de fonctionnement</u>	1 759 197,93 € <u>4. Déficit cumulé d'investissement sans reports</u>
		1 463 997,93 € <u>5. Déficit cumulé d'investissement avec reports</u>
	<u>6. Résultat à reporter en fonctionnement (002 / BP 2023)</u>	2 013 281,83 €

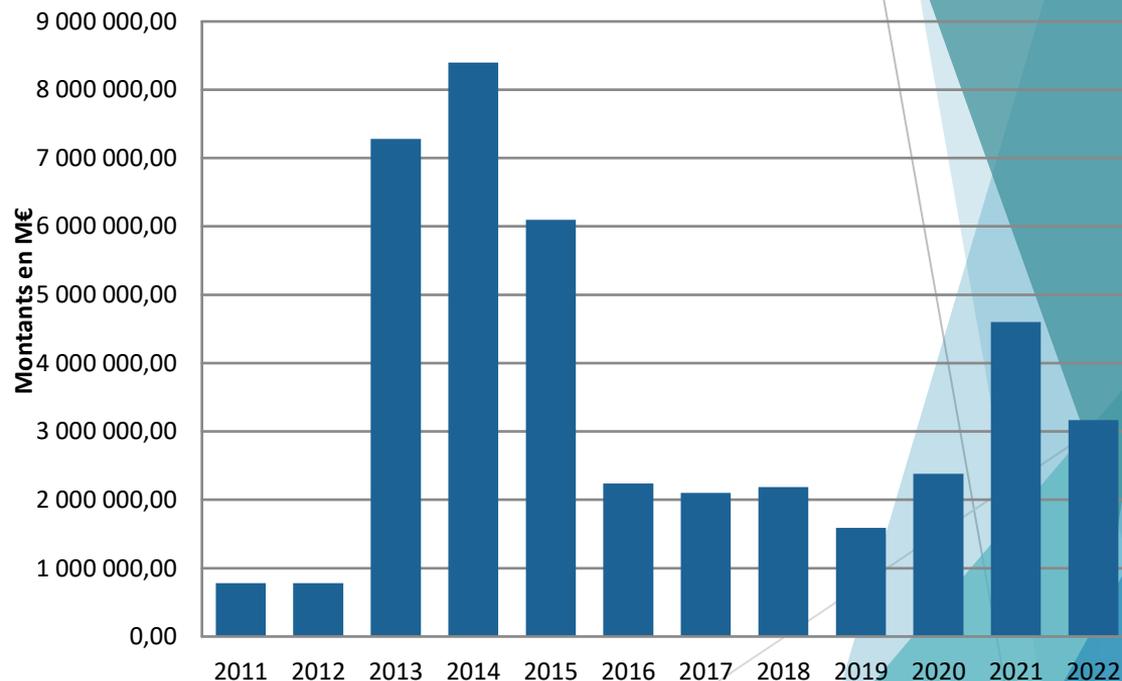
Pour couvrir le besoin de financement d'investissement du BP 2023

Pour rappel le besoin de financement 2022 était de 2 718 717 €

7. Evolution des dépenses d'équipement avec reports depuis 2011

Année	Evolution des dépenses d'équipement
2011	779 000,00
2012	779 000,00
2013	7 277 200,00
2014	8 398 000,00
2015	6 095 000,00
2016	2 238 400,00
2017	2 101 200,00
2018	2 184 600,00
2019	1 589 000,00
2020	2 378 400,00
2021	4 598 000,00
2022	3 167 745,00

## Evolution des dépenses d'équipement



8. Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<input type="checkbox"/>	E2	USAN	546 324,84	97 446,59	50 050,39								
<input type="checkbox"/>	E3	USAN	64 485,93	11 502,21	5 907,76								
<input checked="" type="checkbox"/>	E4	USAN	2 500 000,00	2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72	2 095 535,78				
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	246 319,37	228 138,62	209 112,65	189 202,20	168 366,12	146 561,39	123 742,97	99 863,74	74 874,39	48 723,31
<input type="checkbox"/>	E6	USAN	57 200,00	47 661,96	42 572,12	37 235,64	31 702,45	25 902,01	19 843,31	13 514,84	6 904,61		
<input type="checkbox"/>	E7	USAN	244 800,00	148 958,82	132 890,29	116 151,71	98 715,13	80 551,44	61 630,33	41 920,20	21 388,16		
<input type="checkbox"/>	E9	USAN	311 000,00	108 130,74	83 191,81	56 906,18	29 201,12						
<input type="checkbox"/>	E11	USAN	100 268,77	17 568,37	9 021,37								
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	207 913,77	190 491,76	172 395,52	153 598,96	134 074,97	113 795,40	92 731,01	70 851,43	48 125,11	24 519,28
<input type="checkbox"/>	E13	USAN	391 200,00	183 655,72	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,66	33 733,40				
<input type="checkbox"/>	E14	USAN	235 000,00	96 217,44	78 643,75	60 272,22	41 066,62	20 989,08					
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	237 840,68	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 062,47	117 818,34	90 348,61	61 596,04	31 500,73	
<input type="checkbox"/>	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	32 956,01	16 922,91								
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	255 099,34	230 344,84	204 761,06	178 320,23	150 993,63	122 751,59	93 563,44	63 397,49	32 220,98	
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27							2 587 132,27	2 501 490,54	2 386 027,29	2 269 090,54
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>8 467 007,88</b>	<b>4 191 271,02</b>	<b>3 898 679,81</b>	<b>3 550 249,89</b>	<b>3 272 420,96</b>	<b>2 982 804,10</b>	<b>2 711 669,54</b>	<b>3 042 953,34</b>	<b>2 825 492,01</b>	<b>2 572 748,50</b>	<b>2 342 333,23</b>
<b>Total général</b>			<b>8 467 007,88</b>	<b>4 191 271,02</b>	<b>3 898 679,81</b>	<b>3 550 249,89</b>	<b>3 272 420,96</b>	<b>2 982 804,10</b>	<b>2 711 669,54</b>	<b>3 042 953,34</b>	<b>2 825 492,01</b>	<b>2 572 748,50</b>	<b>2 342 333,23</b>

Encourt de la dette (capital restant dû) / CAF brute = **capacité de désendettement**  
 2 572 748 € / 391 545 € = **6,57 (au lieu de 4,29 en 2021)**

## B/ Les évolutions du compte administratif principal par chapitre

### Section de fonctionnement : Dépenses réelles

Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
011 (charges à caractère général)	805 872,50 €	454 943,69 €	515 320,11 €	526 954,95 €	<b>655 000 €</b> <b>+ 130 000 €</b>
012 (Charges du personnel)	1 564 953,27 €	1 492 860,99 €	1 475 162,40 €	1 512 289,37 €	<b>1 468 946 €</b> <b>- 40 000 €</b>
65 (autres charges)	447 696,68 €	419 941,05 €	329 672,02 €	328 719,97 €	<b>356 288 €</b> <b>+ 20 000 €</b>
66 (charges financières)	115 234,03 €	104 016,58 €	61 823,71 €	32 401,72 €	<b>35 846 €</b>
67 (charges exceptionnelles)	346,36 €	1 140,91 €	8 181,76 €	1 215,35 €	<b>4 486 €</b>

Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
013 (atténuation de charges)	59 977,91 €	60 256,45 €	44 571,78 €	42 170,06 €	<b>26 572 €</b>
70 (vente de produits)	193 470,85 €	184 373,05 €	177 854,80 €	173 184,00 €	<b>183 605 €</b>
73 (Impôts et taxes)	476,00 €	0 €	0 €	7 468,00 €	<b>0 €</b>
74 (dotations, subvention et participation)	3 911 030,42 €	2 814 377,55 €	2 759 050,73 €	2 835 675,40 €	<b>2 487 542 €</b>
75 (autres produits de gestion courante)	/	1,98 €	/	1,22 €	<b>1,80 €</b>
77 (produits exceptionnels)	7 352,08 €	22 855,31 €	4 403,00 €	1 323,47 €	<b>214 390 €</b>
78 (Reprise sur provision)	/	/	/	1 500 000 €	/

## Section d'investissement : Dépenses

Chapitre	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
020 (dépenses imprévues)	/	/	/	/	/
13 (subventions d'investissement)	0 €	0 €	0 €	0 €	/
16 (emprunts et dettes assimilées)	271 134,56 €	260 356,17 €	2 212 953,59 €	252 743,53 €	<b>230 415 €</b>
20 (immobilisation incorporelles)	188 501,18 €	121 825,37 €	110 338,69 €	139 470,91 €	<b>80 038 €</b>
204 (subventions d'équipement versées)	2 400,00 €	250 780,63 €	40 044,19 €	510 743,93 €	<b>47 213 €</b>
21 (immobilisation corporelles)	162 919,24 €	175 064,49 €	478 750,74 €	160 140,92 €	<b>529 842 €</b>
23 (immobilisation en cours)	707 336,03 €	887 909,19 €	874 426,74 €	2 912 664,38 €	<b>2 016 351 €</b>
27 (Autres immobilisations financières)	0 €	0 €	56 200,00 €	0 €	<b>269 918 €</b>

## Section d'investissement : Recettes

Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
10 (dotations, fond divers et réserves)	106 186,55 €	249 277,84 €	520 170,88 €	160 346,71 €	<b>171 733 €</b>
13 (subventions d'investissement)	173 476,80 €	562 548,40 €	754 789,35 €	927 912,10 €	<b>1 266 905 €</b>
16 (emprunts et dettes assimilées)	/	/	1 969 859,31 €	/	<b>0,03 €</b>
23 (immobilisation en cours)	0 €	/	/	/	/
45 (opération pour compte de tiers)	/	/	/	/	/

## C/ Le compte administratif du budget annexe par chapitre

### Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
011 (charges à caractère général)	3244,82 €	3 322,78 €	4 322,62 €	3 376,52 €	<b>3 390 €</b>
022 (dépenses imprévues)	/	/	/	/	
65 (autres charges)	179 773,99 €	171 015,84 €	168 228,19 €	157 051,21 €	<b>165 999 €</b>
66 (charges financières)	16 272,99 €	13 293,35 €	11 634,58 €	8 031,10 €	<b>8 701 €</b>

### Section de fonctionnement : Recettes

Chapitre	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
70 (vente de produits, prestations de services)	250 303,36 €	226 383,49 €	206 027,64 €	190 222,71 €	<b>197 993 €</b>
75 (autres produits de gestion courante)	2 665,50 €	2 663,16 €	607,44 €	1 754,61 €	<b>305 €</b>

## Le compte administratif du budget annexe par chapitre (suite)

### Section d'investissement: Dépenses

Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
16 (emprunts et dettes assimilées)	68 288,96 €	38 073,22 €	35 018,00 €	36 576,54 €	<b>23 796 €</b>
45 (Opérations pour compte de tiers)	5 120,00 €	375 170,00 €	6 199,86 €	/	/

### Section d'investissement: Recettes

Chapitre	2018	2019	2020	2021	2022
10 (dotations, fond divers et réserves)	80 038,34 €	73 408,96 €	0 €	16 533,42 €	<b>36 576 €</b>
45 (Opérations pour compte de tiers)	/	202 395,85 €	235 531,81 €	/	/

## IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

## 2023, une année de précaution

Si 2020 et 2021 furent des années de confirmation suite aux changements statutaires opérés en 2018, notamment en terme d'autofinancement, **2022 a été une année de transition qui a vu:**

- Le déménagement et le changement de siège administratif
- La prolongation dans le temps de plusieurs projets structurants,
- Le début des réflexions et des études pour le prochain programme à venir.

Au regard du contexte économique et financier défavorable et instable qui a commencé en 2022, l'année **2023 devra être projetée sur les bases de la précaution.**

## A/ Budget Principal - Section de fonctionnement : Dépenses réelles

### 1) Les dépenses réelles de fonctionnement

Ainsi que cela a été développé dans les ROB précédents, l'USAN, **entre 2018 et 2020**, a fortement comprimé ses dépenses de fonctionnement sur l'ensemble de ses chapitres budgétaires: diminution des charges à caractère général (011), de la masse salariale (012), des charges de gestion courante (65) et de la charge de la dette par le biais d'une renégociation d'emprunt. Les marges de manœuvre dans ce domaine sont aujourd'hui très réduites.

Le contexte économique inflationniste pèse fortement sur les charges à caractère général (011) et la revalorisation du point d'indice opérée en juillet 2022, engage à la hausse **en 2023** la masse salariale (012). Il en est de même de la nouvelle mission de curage des fossés de voirie.

La charge salariale a été également contenue en 2022 par le choix de réorganisation interne lié au départ du précédent DGS (évolution du DST en DGS, pas de remplacement par un DAF mais par une équipe « finances » en interne...)

**En 2023**, il est proposé de limiter l'augmentation du chapitres 011 à +2,5%.

Il était possible d'envisager une augmentation limitée à +2,5% du chapitre 012, mais il convient d'anticiper une revalorisation du point d'indice en 2023 et ainsi de proposer une augmentation de 6% conforme à l'inflation.

Le chapitre 66 reste en constante diminution (poursuite des effets de la renégociation de la dette...).

Chapitre	Libellé	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
011	charges à caractère général	901 000,00 €	756 200,00 €	690 000,00 €	848 000 €	1 024 480 €	<b>1 050 000 € +2,5%</b>
012	charges du personnel	1 757 000,00 €	1 571 800,00 €	1 580 000,00 €	1 604 000 €	1 655 000 €	<b>1 761 000 € * +6%</b>
65	autres charges de gestion courante	466 000,00 €	531 000,00 €	470 000,00 €	426 000 €	405 000 €	<b>420 300 €</b>
656	frais de fonct. des groupes d'élus	/	/	/			
66	charges financières	135 000,00 €	113 770,00 €	104 000,00 €	55 000 €	36 200 €	<b>30 200 €</b>
67	charges exceptionnelles	9 914,35 €	10 000,00 €	10 100,00 €	10 000 €	5 000 €	<b>15 000 €</b>
68	dotations aux provisions semi-budgétaires	/	/	/	/	/	/
022	dépenses imprévues	50 000,00 €	0	0	0	15 000 €	<b>15 000 €</b>
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 318 914,35 €	2 982 770,00 €	2 854 100,00 €	2 943 000 €	3 140 680 €	<b>3 291 500 € +5%</b>

\* Intègre une possible revalorisation du point d'indice de 3,5%

### Une diminution forte des aides:

- Comme indiqué précédemment, les diminutions des recettes de subvention sont largement orientées à la baisse: l'aide apporté par l'Agence de l'Eau (environ 200 000 € annuel jusque 2021) continue de drastiquement diminuer. Cette perte, débutée en 2022, sera particulièrement marquante en 2023 et 2024 (si prioritaire, autour de 70 000 €). Les perspectives de rétablissement lors du prochain programme d'intervention (2025 – 2030) sont faibles.

- Du fait du retard dans l'établissement des programmes européens transfrontaliers, l'année 2023 sera également une année de transition des programmes Interreg 5 à 6: dans ce temps de préparation des projets et de validation par les instances européennes, les aides à la section de fonctionnement issues de ces programmes sont minorées et elles disparaîtront en 2024 pour ne reprendre qu'à compter 2025 (si projets retenus).

### Partiellement anticipée par la hausse des cotisations:

L'augmentation lissée des taux de cotisation décidée en 2021 permet de **contenir la recette de fonctionnement**. Elle ne permet plus la reconstitution de l'auto-financement comme cela avait été prévu.

### De nouvelles missions

La délégation de maîtrise d'ouvrage opérée par la CCFI pour le curage des fossé de voirie induit une dépense de fonctionnement mais également une recette, qui s'établit annuellement autour de 45 000 €.

## Section de fonctionnement : Recettes réelles

Chapitre	Libellé	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
013	Atténuation de charges	47 000,00 €	38 000,00 €	20 000,00 €	34 000 €	25 500 €	<b>54 000€</b>
70	Produits de services, du domaine ..	181 914,35 €	182 000,00 €	169 000,00 €	167 000 €	172 400 €	<b>177 000 €</b>
73	Impôts et taxes	/	/	/	/	/	/
74	Dotation et participation	3 206 288,07 €	2 766 000,00 €	2 680 000,00 €	2 761 000 €	2 783 800 €	<b>2 778 320 € + 45 000 € = 2 815 320 €</b>
75	Autres produits de gestion courante	/	/	/	/	/	/
76	Produits financiers	/	/	/	/	/	/
77	Produits exceptionnels	/	4 692,37 €	5 100,00 €	1 000 €	7 500 €	/
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	/	/	/	/	/	/
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 435 202,42 €	2 990 692,37 €	2 874 100,00 €	2 963 000 €	2 989 200 €	<b>3 001 320 € + 45 000 € = 3 046 320 €</b>

## B/ Le budget principal: la section d'investissement

### 1) Les dépenses réelles d'investissement

Contrairement à la majorité des collectivités et même si les élus valident en amont les programmes et les opérations d'investissement, les inscriptions budgétaires annuelles dépendent bien souvent d'avancées programmatiques globales (PGE, projets Interreg, PAPI) mais aussi d'aléas règlementaires, administratifs voire foncières.

### a/ Présentation des dépenses réelles d'investissement

BP2023 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN Page 3

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>						<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>						<b>A3</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	592 200,00	4 176,00	656 000,00		660 176,00
204	Subventions d'équipement versées	1 109 650,00	50 000,00	210 002,07		260 002,07
21	Immobilisations corporelles	1 335 400,00	227 008,00	1 225 000,00		1 452 008,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	4 504 032,38	213 116,00	1 777 000,00		1 990 116,00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 541 282,38</b>	<b>494 300,00</b>	<b>3 868 002,07</b>		<b>4 362 302,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	230 500,00		170 500,00		170 500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	10 000,00				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>240 500,00</b>		<b>170 500,00</b>		<b>170 500,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 781 782,38</b>	<b>494 300,00</b>	<b>4 038 502,07</b>		<b>4 532 802,07</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	480 500,00		540 000,00		540 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00		900 000,00		900 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>880 500,00</b>		<b>1 440 000,00</b>		<b>1 440 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 662 282,38</b>	<b>494 300,00</b>	<b>5 478 502,07</b>		<b>5 972 802,07</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	1 759 197,93	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	7 732 000,00	=

b/ Les principales opérations proposées pour 2023

<b>Les études</b>	<b>Les travaux</b>
ZEC du Romarin	ZEC de St-Jans (travaux préparatoires et dépollution pyrotechnique)
ZEC de Sercus	ZEC de Terdeghem (acquisition échanges)
Renouvellement des plans de gestion	ZEC de Sercus (préparation)
Etude Dignes Méteren becque	ZEC des 4 Fils Aymon (réception)
Etude Noordpeene	Travaux restauration de cours d'eau
Etude de danger ZEC de la Bourre	Désenvasement et renaturation de la dérivation de la Melde
Etudes locales inondations Yser / Alerte de crues	

2) Les recettes réelles d'investissement
**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	3 766 600,00	789 500,00	1 184 000,00		1 973 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		3 766 600,00	789 500,00	1 184 000,00		1 973 500,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	174 987,38		227 452,07		227 452,07
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 539 437,62		1 463 997,93		1 463 997,93
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00		900 000,00		900 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		3 914 425,00		2 591 450,00		2 591 450,00
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		7 681 025,00	789 500,00	3 775 450,00		4 564 950,00
021	virement de la section de fonctionnement	3 148 775,00		1 937 050,00		1 937 050,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	421 200,00		330 000,00		330 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00		900 000,00		900 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		3 969 975,00		3 167 050,00		3 167 050,00
<b>Total</b>		11 651 000,00	789 500,00	6 942 500,00		7 732 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

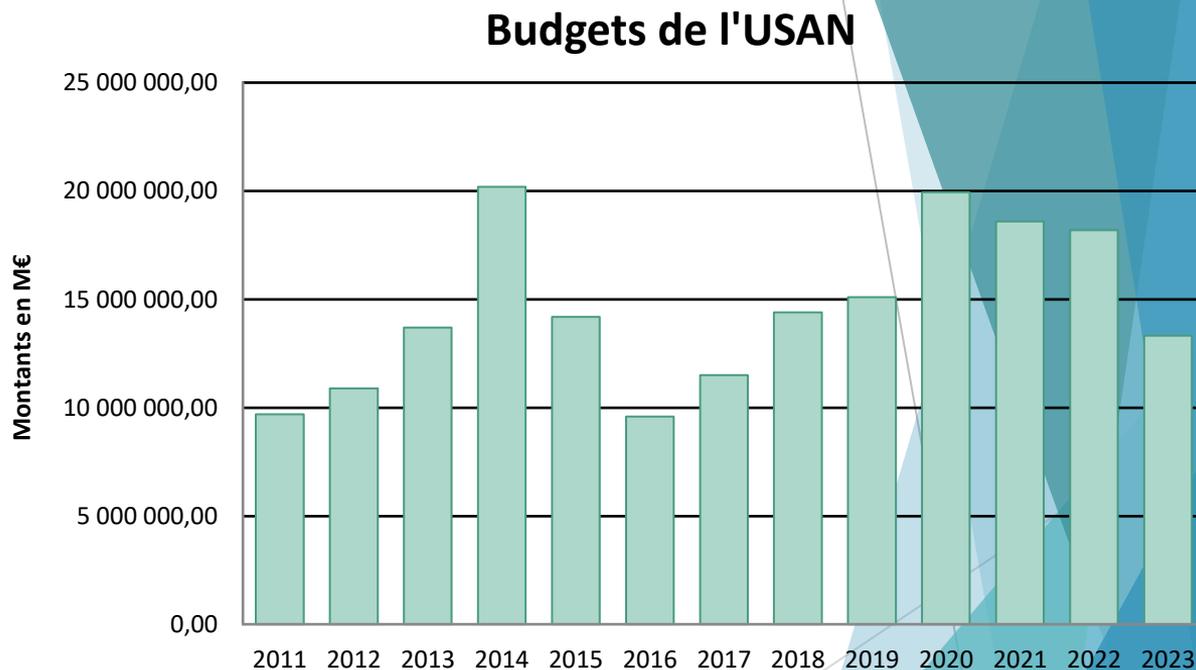
**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

7 732 000,00

Pour information :

## C/ Evolution du budget depuis 2011

Années	Budgets de l'USAN
2011	9 700 000,00
2012	10 900 000,00
2013	13 700 000,00
2014	20 200 000,00
2015	14 200 000,00
2016	9 600 000,00
2017	11 500 000,00
2018	14 400 000,00
2019	15 100 000,00
2020	19 936 800,00
2021	18 600 000,00
2022	18 200 000,00
2023	13 330 000,00



## D/ Focus sur la dette

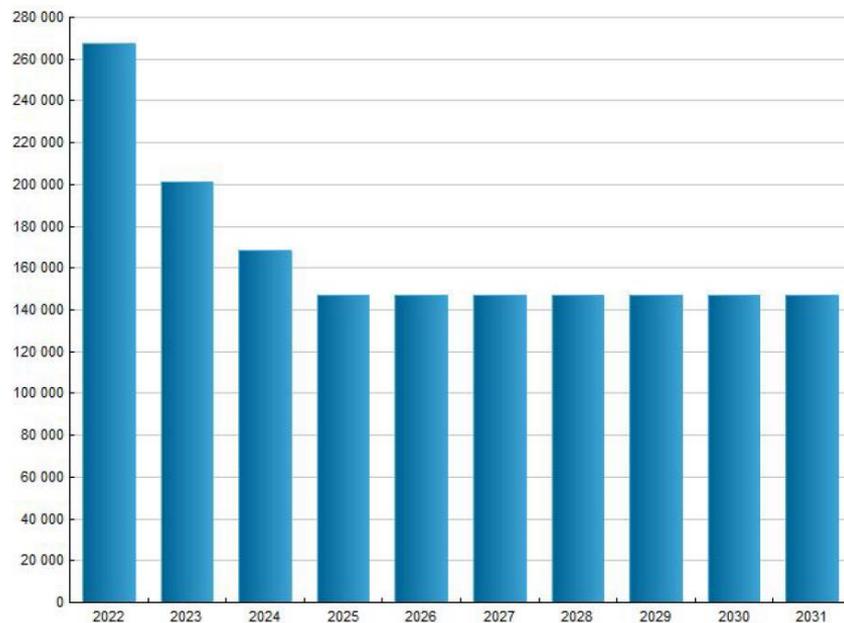
Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	74 874,39	48 723,31	21 356,48							
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	48 125,11	24 519,28								
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	31 500,73									
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	32 220,98									
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	2 386 027,29	2 269 090,64	2 150 661,80	2 030 721,74	1 909 251,17	1 786 230,57	1 661 640,14	1 535 459,87	1 407 669,46	1 278 248,37
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>3 854 359,44</b>	<b>2 572 748,50</b>	<b>2 342 333,23</b>	<b>2 172 018,28</b>	<b>2 030 721,74</b>	<b>1 909 251,17</b>	<b>1 786 230,57</b>	<b>1 661 640,14</b>	<b>1 535 459,87</b>	<b>1 407 669,46</b>	<b>1 278 248,37</b>
<b>Total général</b>			<b>3 854 359,44</b>	<b>2 572 748,50</b>	<b>2 342 333,23</b>	<b>2 172 018,28</b>	<b>2 030 721,74</b>	<b>1 909 251,17</b>	<b>1 786 230,57</b>	<b>1 661 640,14</b>	<b>1 535 459,87</b>	<b>1 407 669,46</b>	<b>1 278 248,37</b>

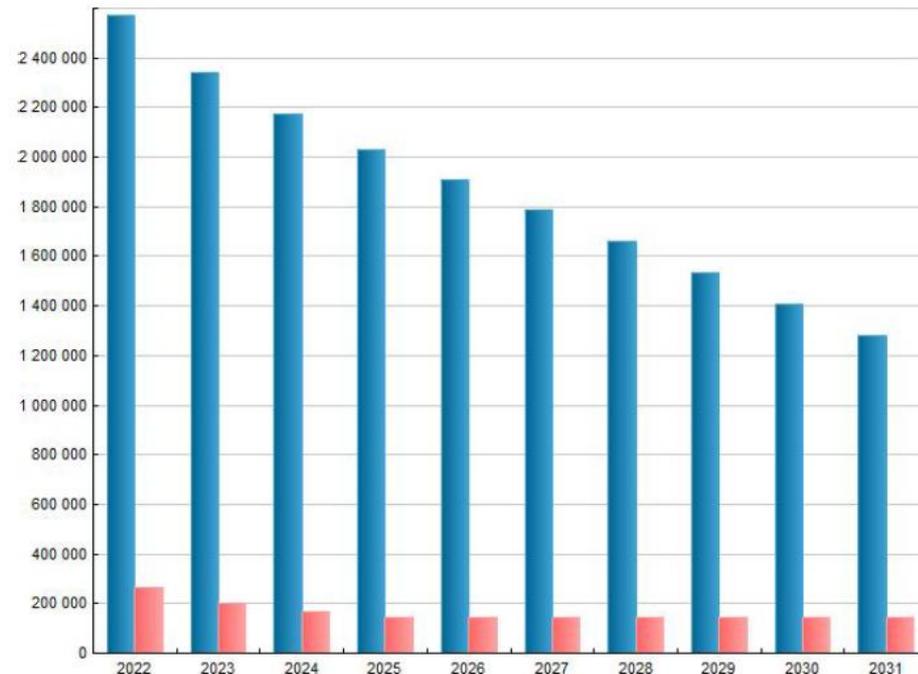
Montants : Annuité

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<input type="checkbox"/>	E5	USAN	315 000,00	29 128,92	29 128,92	21 846,69							
<input type="checkbox"/>	E12	USAN	300 000,00	25 468,27	25 468,18								
<input type="checkbox"/>	E15	USAN	350 000,00	32 971,85									
<input type="checkbox"/>	E17	USAN 164E	302 227,17	33 300,38									
<input type="checkbox"/>	E18	RENEGOCIATION E4	2 587 132,27	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76	146 683,76
<b>Total du Budget UNION</b>			<b>3 854 359,44</b>	<b>267 553,18</b>	<b>201 280,86</b>	<b>168 530,45</b>	<b>146 683,76</b>						
<b>Total général</b>			<b>3 854 359,44</b>	<b>267 553,18</b>	<b>201 280,86</b>	<b>168 530,45</b>	<b>146 683,76</b>						

### Focus sur la dette = Evolution de l'annuité



### Evolution de l'annuité par rapport au capital restant dû



## E/ Le budget annexe

### Les dépenses de fonctionnement

BP2023 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 4

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
011	Charges à caractère général	8 516,54		400 796,22		400 796,22
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	166 000,00		173 000,00		173 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	174 516,54		573 796,22		573 796,22
66	Charges financières	8 760,00		8 000,00		8 000,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00		10 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	193 276,54		591 796,22		591 796,22
023	Virement à la section d'investissement	417 723,46		21 203,78		21 203,78
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	417 723,46		21 203,78		21 203,78
	<b>TOTAL</b>	611 000,00		613 000,00		613 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

613 000,00

## Le budget annexe

### Les recettes de fonctionnement

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	186 980,00		192 400,00		192 400,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	1 090,15		1 258,31		1 258,31
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		188 070,15		193 658,31		193 658,31
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		188 070,15		193 658,31		193 658,31
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		188 070,15		193 658,31		193 658,31

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	419 341,69
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	613 000,00

# Le budget annexe

## Les dépenses d'investissement

BP2023 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 5

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	393 923,46				
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	393 923,46				
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	23 800,00		21 203,78		21 203,78
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	23 800,00		21 203,78		21 203,78
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	417 723,46		21 203,78		21 203,78
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	417 723,46		21 203,78		21 203,78

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	23 796,22	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	45 000,00	=

## Le budget annexe

### Les recettes d'investissement

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+prop)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>						
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés	36 576,54		23 796,22		23 796,22
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		36 576,54		23 796,22		23 796,22
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		36 576,54		23 796,22		23 796,22
021	virement de la section de fonctionnement	417 723,46		21 203,78		21 203,78
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		417 723,46		21 203,78		21 203,78
<b>Total</b>		454 300,00		45 000,00		45 000,00

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		+
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	45 000,00	=

## V. LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## A/ D'un point de vue statutaire

L'USAN applique depuis le 1er janvier 2019 ses nouveaux statuts adaptés aux compétences GEMAPI et SAGE ainsi qu'à la modification de son territoire.

En 2022, un ajustement de périmètre de la CCHF (non significatif) est intervenu pour cadrer avec le découpage du nouveau périmètre de l'institution intercommunale des Wateringues, de façon à ce qu'il n'existe aucune zone blanche en matière de compétence GEMAPI au sein de la CCHF.

Des ajustements à la marge auront probablement lieu dans les années à venir sur le territoire de la CCPC en lien avec la compétence SAGE / SAGE Marque –Deûle.

## B/ D'un point de vue des ressources humaines

Depuis le 1er janvier 2023, l'effectif de l'USAN se compose de 34 agents. Les départs en retraite effectués en 2022 ont été remplacé mais sur des profils et des compétences différentes et en s'appuyant sur de la réorganisation interne.

L'effectif augmente de 1 du fait du besoin lié à la nouvelle mission de curage des fossés de voirie.

En 2023, il y a 1 départ en retraite mais du fait de plusieurs arrêts maladie, le remplacement a déjà été effectué en 2022.

Au regard du contexte tendu sur le budget de fonctionnement, malgré les événements récents et les attentes du territoire, il conviendra d'étudier les modalités de développement des actions sur la thématique ruissellement / érosion des sols dans le cadre du prochain programme Interreg 6.

	ETAT DU PERSONNEL	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	Au 31/12/2022
CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS				
	<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
A	Directeur général adjoint des services	1	1	1	1
	<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
A	Attaché	0	0	0	1
B	Rédacteur Principal de 1ère Classe	1	1	1	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ère classe	2	2	3	3
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	2	1	1
C	Adjoint administratif territorial	0	0	0	1
	<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
A	Ingénieur	1	0	0	1
A	Ingénieur Principal	2	2	1	1
B	Technicien	0	1	1	2
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1	1	1	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	1	1	1	1
C	Adjoint technique territorial	8	9	8	10
C	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	3	4	4	3
C	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	7	5	6	3
C	Agent de Maitrise	2	2	2	3
C	Agent de Maitrise Principal	2	3	3	2
	<b>TOTAL GENERAL (a+b+c)</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>34</b>

## C/ D'un point de vue financier

### 1/ la programmation financière jusque 2022 étendue jusque 2025

La longueur des études préalables et de l'instruction administrative et réglementaire, tout comme de la maîtrise foncière des terrains d'assiette de nos projets, oblige à repousser régulièrement la mise en œuvre concrète des travaux. Le programme initial, établi de 2016 à 2022, doit être reconsidéré et être prolongé jusque 2025.

La trésorerie préservée permet de financer les lourdes opérations d'investissement programmées sans recourir à de nouveaux emprunts, grâce notamment à l'apport de subventions conséquentes négociées en amont avec les partenaires financiers (Interreg, Agence de l'Eau, PAPI, FEDER...).

Toutefois ces subventions ont été attribuées sous condition de délai. Or l'instruction administrative et réglementaire, lourde, complexe et longue sur nos opérations d'investissement obligent régulièrement modifier les plans de financement et mobiliser plusieurs co-financements.

Certains crédits Interreg ont été perdus et devront être compensés par des solutions de financement alternatives. La recherche de ces financements alternatif est difficile dans un contexte général de priorisation des subventions et de contrôle des budgets.

Si malheureusement aucune solution alternative n'est trouvée, les élus seront alors invités à réviser certaines priorités en terme de travaux et/ou de financement.

## C/ D'un point de vue financier

### 2/ A partir de 2023

a) La préparation d'un nouveau programme d'investissement nécessite la reconstitution de la trésorerie.

- La trésorerie actuelle est d'ors et déjà affectée quasi complètement au programme en cours
- Les marges de manœuvre sur les dépenses réelles de fonctionnement sont très faibles.
- L'autofinancement stable depuis plusieurs années est mis sous tension du fait du contexte économique défavorable.
- Les marges de manœuvre au niveau des recettes de fonctionnement sont restreintes; il nous faut considérer que le niveau des subventions est déjà à son maximum et que la tendance à la baisse significative des subventions engagée depuis 2022 va se poursuivre au moins jusque 2024.
- En la matière, le dernier levier reste l'augmentation des taux de cotisation. Il a déjà été actionné par anticipation. Néanmoins, depuis cette année du fait du contexte économique, l'augmentation annuelle des cotisations permet simplement de compenser les hausse des charges générales.

b) L'augmentation des recettes de cotisation anticipée et raisonnée.

Conformément à la décision décidée en 2021, il a été convenu l'augmentation progressive des taux de cotisation (qui n'avait pas évolué depuis 7 ans)

La marge de manœuvre complémentaire souhaitée pour le financement du prochain programme a été anticipée afin de pouvoir la lisser de façon raisonnée dans la durée à hauteur de +1,33 %/an en moyenne.

La progressivité permet d'anticiper les dépenses futures sans pour autant bousculer les finances des intercommunalités.

Selon ces principes, la cotisation complémentaire destinée à assurer un autofinancement suffisant pour le prochain programme a été déclinée dans le temps de la façon suivante:

Année	Taux d'augmentation de la cotisation
2021	+ 2 %
2022	+ 2 %
2023	+ 2 %
2024	+ 2 %
2025	0
2026	0

## C/ D'un point de vue technique

### Détails des opérations programmées.

#### 1) Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Plan de Gestion	Linéaire concerné	Etat de la démarche réglementaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Renouvellement de la DIG
METEREN BECQUE	49 km	Autorisation pour 10 ans Mise en œuvre depuis le 28/12/2015 ⇒ <b>Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 07/05/2021</b>	Fait (2021)
BOURRE	27 km	Mise en œuvre depuis le 14/12/2016 + <b>Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 5/08/2021</b> + <b>Prorogation Autorisation jusqu'au 31/12/2023</b>	Fait (2021)
FRENELET	23,5 km	<b>Mise en œuvre depuis le 26/02/2019</b>	
NIEPPE / CANAL D'HAZEBROUCK	52 km	Mise en œuvre depuis le 05/04/2017 + <b>Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 3/12/2022</b> + <b>Prorogation Autorisation jusqu'au 31/12/2023</b>	Fait (2022)
YSER	353 km	Autorisation pour 10 ans Mise en œuvre depuis le 26/09/2016 ⇒ <b>Renouvellement DIG pour 5 ans supplémentaires le 3/12/2022</b>	Fait (2022)

## Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (suite)

Plan de Gestion	Linéaire concerné	Etat de la démarche réglementaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Renouvellement de la DIG
GRANDE BECQUE DE St JANS	47,5 km	Mise en œuvre depuis le 19/09/2017 ⇒ <b>En attente de l'Arrêté complémentaire de renouvellement de la DIG pour 5 ans supplémentaires et de prorogation de l'autorisation jusqu'en septembre 2024</b>	Fait (2022)
PLATE BECQUE BORRE BECQUE	92 km	Mise en œuvre depuis le 06/12/2017 → <b>Dossier de demande de prorogation de l'autorisation et renouvellement de la DIG pour 5 ans supplémentaires à envoyer</b>	À envoyer
LYS RIVE DROITE	67,5 km	Mise en œuvre depuis le 13/06/2016 → <b>En attente de l'Arrêté complémentaire de renouvellement de la DIG</b>	Fait conjointement avec la MEL (2021)
LONGUE BECQUE ET MELDE	52 km	Mise en œuvre depuis le 27/01/2022	
FILET MORAND	7,4 km	<b>En attente de l'arrêté préfectoral</b>	En attente
VIEILLE LYS		<b>En attente de l'arrêté préfectoral</b>	Rédaction par le SYMSAGEL
LAWÉ	75 km	Etude programmée 2023	Rédaction par le SYMSAGEL

## Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (suite)

Au-delà des opérations d'entretien courant (surveillance, piégeage, gestion des embâcles, élagage, faucardement...), les opérations de restauration écologique dans le cadre des Plans de Gestion se traduisent par :

- Un investissement annuel de l'ordre de 100 000 à 150 000 € pour un ensemble d'opérations générales, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau et également de la Région depuis 2022
  - Dont des opérations spécifiques de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages routiers sur l'Yser (60 000 € HT) tranche 3
  
- Des opérations spécifiques de restauration globale de linéaire de cours d'eau:
  - Restauration écologique (dévasement et plantation) de la dérivation de la Melde (300 000 € HT)

## 2) Les ouvrages structurants

Pour ces prochaines années, 8 zones d'expansion des crues (ZEC) sont programmées

Nom de la ZEC	Nom du maître d'œuvre	Début des études	Etat d'avancement	Volume de rétention prévu	Coût prévisionnel HT
ZEC Arnèke	USAN DIH	2015	Travaux réalisés entre octobre 2020 et février 2021	7 900 m <sup>3</sup>	260 000 €
ZEC Terdeghem/Steenvoorde	Artélia	2015	AE obtenue en octobre 2021/ DUP en janvier 2022 / Travaux 2022 ou 2023	47 470 m <sup>3</sup>	600 000 €
Etang des 4 fils aymon à Méteren	Artélia	2017	AE obtenu en juillet 2021 / Travaux 2021 et 2022	85 600 m <sup>3</sup>	1 800 000 €
ZEC Sercus	Antéagroup	2015	Enquête publique 2023 / Travaux 2024	7 400 m <sup>3</sup>	530 000 €
ZEC La Levrette à Saint Jans Cappel	Antéagroup	2015	AE obtenu en février 2022/ Travaux 2023 à 2024	38 500 m <sup>3</sup>	1 700 000 €
ZEC Steenbecque	Antéagroup	2015	DUP et Enquête publique 2023/ Travaux 2025	9 300 m <sup>3</sup>	300 000 €
ZEC du Romarin à Morbecque	Artélia	2016	DUP et Enquête publique 2023 / Travaux 2024 ou 2025	47 000 m <sup>3</sup>	680 000 €
ZEC du Galge à Caestre	À attribuer	2022/2023	Etude maîtrise d'œuvre 2025	50 000 m <sup>3</sup>	500 000 €

Soit un total d'investissement de 6,3 M€ HT programmé (reste 4,3M€ à réaliser), avec une participation financière de l'Agence de l'Eau, PAPI Lys, Interreg, et FEDER

## 2) Les ouvrages structurants

Pour ces prochaines années, 5 études sont programmées

Etude	Nom du prestataire	Début des études	Etat d'avancement	Volume de rétention prévu	Coût prévisionnel HT
<b>Etude hydraulique et sédimentaire de Noordpeene</b>	Terralto	2022	En cours	/	31 000 €
<b>Etude de danger des ZEC de la Bourre</b>	-	2023	A venir	/	50 000 €
<b>Etude de performance hydraulique de la Méteren Becque</b>	-	2023/2024	A venir	/	250 000 €
<b>Etude localisée inondations de l'Yser</b>	-	2023 à 2025	A venir	/	150 000 €
<b>Système alerte local des crues Yser</b>	-	2023 à 2025	A venir	/	50 000 €